



- 1- Lettre à Mme la Ministre du MEN
- 2- Pétition
- 3- Calendrier scolaire
- 4- Retraite
- 5- Election S2
- 6- Procédure de révision de mutation



snetaa FO

09 AVRIL 2015

APPEL À LA GRÈVE

POUR

- LE MAINTIEN DE NOS GARANTIES STATUTAIRES
- L'AUGMENTATION DES SALAIRES
- LE MAINTIEN DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL, PUBLIC ET LAÏQUE

CONTRE

- LES RÉFORMES DESTRUCTIVES DES LP (DÉCRET HAMON, RÉGIONALISATION, 1.607 HEURES ...)
- L'AUSTÉRITÉ QU'ELLE SOIT EUROPÉENNE, GOUVERNEMENTALE OU SYNDICALE
- L'APPRENTISSAGE TOUS AZIMUTS COMME FAUX REMÈDE AU CHÔMAGE DES JEUNES

24 rue d'Aumale
CS 70058
75009 PARIS

tél. 01 53 58 00 30
fax 01 47 83 26 69

snetaanat@aol.com
www.snetaa.org

SNETAA-FO
24 RUE D'AUMALE 75009 PARIS

CONTACT :
TEL: 01 53 58 00 30
FAX: 01 47 83 26 69

RETROUVEZ NOUS SUR :
WWW.SNETAA.ORG OU SNETAANAT@SNETAA.ORG

RÉSEAUX SOCIAUX



I- LETTRE A MME LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE DU MERCREDI 11 MARS 2015

Madame la Ministre,

Le **SNETAA-FO**, premier syndicat de l'Enseignement Professionnel tient à dénoncer les résultats du mouvement à gestion déconcentrée au nom de tous les professeurs qui n'ont pas, encore une fois, obtenu une mutation. La réalité est glaçante.

Près de 70 % des PLP titulaires n'ont pas obtenu de mutation en vœu 1. Ce chiffre démontre - s'il en était encore besoin - à quel point la gestion des ressources humaines du Ministère est un cuisant échec et source d'un profond désarroi inacceptable pour des fonctionnaires d'Etat. Les résultats des mutations interacadémiques provoquent des situations catastrophiques sur le plan humain qui se répercutent inévitablement sur le plan professionnel : comment expliquer que des familles soient séparées pendant plusieurs années ? Comment expliquer qu'il soit préférable d'être professeur contractuel plutôt que titulaire pour les professeurs martiniquais s'ils ne veulent pas être séparés de plusieurs milliers de kilomètres de leurs attaches ? Comment expliquer que certains professeurs ne puissent jamais rejoindre l'académie de leur choix et ce, pas seulement pendant une période donnée comme nous avons pu le constater par le passé, mais jamais (des académies ne sont plus accessibles à nos collègues depuis de nombreuses années, elles n'ont plus de capacités d'accueil que seule l'administration gère).

L'iniquité du barème est devenue exécrable.

Le Ministre Vincent Peillon avait suscité de l'espoir en privilégiant le rapprochement pour les séparations de conjoint alors même que les capacités d'accueil sont totalement verrouillées. C'est mentir aux collègues ! Des personnels ne mutent pas alors que leur barème peut atteindre 2000 points soit l'équivalent de 200 ans de carrière. A quoi cela sert-il d'avoir des milliers de points quand il n'y a pas de postes à pourvoir !

Le système se marche sur la tête et nous avons des collègues qui sont au bord de la dépression voire pire.

L'administration de la Rue Regnault feint de le savoir et agit sur les demandes comme une gestion de cantine militaire parce qu'elle est sommée de ne rien faire sur des logiques incompréhensibles par quiconque au fait des réalités et encore moins les Professeurs de Lycées Professionnels.

La DGRH ne limite pas le droit à tous les fonctionnaires d'État de muter, elle l'empêche, pour certains, éternellement. Parfois dans un cynisme et un mépris, ce qui n'est pas acceptable.

La Ministre que vous êtes ne peut pas faire comme si cela n'existait pas en se laissant déborder par une administration qui applique les décisions comptables intolérables pour la vie des collègues.

Les mots en sont arrivés à ne plus donner de sens aux réalités exécrables de nos collègues.

Ce système marche sur la tête !

Vous demandez aux enseignants de se saisir de vos réformes, de s'investir encore plus alors qu'ils subissent une pression quotidienne. Les PLP se sentent méprisés, mal compris ; ils n'ont plus aucune vue sur l'avenir à moyen terme, les réformes qui s'inscrivent étant d'exiger plus encore alors qu'ils n'en peuvent plus, de respecter la loi du silence pour ne pas faire de vagues que les politiques ne parviennent plus à éviter.

Tout est fait en dépit du bon sens et au détriment des serviteurs de l'État, ces Hussards de la République que sont aussi les PLP, celles et ceux-là même qui forment et éduquent les publics les plus défavorisés.

Les collègues n'en peuvent plus !

Quels mots, Madame la Ministre, faut-il employer pour qu'un Ministre de l'Éducation Nationale comprenne qu'aucune réforme ne réussira sans les personnels surtout quand ceux-ci sont gérés avec mépris par une administration centrale qui gère la pénurie, les ordres comptables inacceptables, éloignée des objectifs d'offrir une Éducation Républicaine à chaque jeune de ce pays ? Quand les personnels seront-ils au moins écoutés, entendus, respectés ? Quand les PLP seront-ils considérés par un ministre ? Et quand la DGRH aura une gestion humaine des situations de mutations ?

Je crains, Madame la Ministre, que ces situations inextricables dans la "barémologie" de la DGRH - qui frise le jeu des situations humaines de mes collègues - alors qu'elles nécessitent le plus grand respect et l'attention de tous - conduisent à des comportements que personne ne pourra plus faire taire : combien d'arrêts maladie à l'année ? combien de congés de longue maladie ? combien de personnels amers et aigris ? combien de situations qui mettent en péril la vie de mes collègues ?

Aucune communication triturant les chiffres des résultats des mutations ne saura convaincre les personnels et même l'opinion. Se saisir de chiffres en mélangeant tous les corps, en choisissant des occurrences favorables à la politique dont vous êtes responsable, en niant les réalités multiples, ne saura taire les situations personnelles à arracher des larmes.

Mon organisation s'est mise au service total des collègues. Nous sommes submergés par des professeurs déroutés, en larmes, qui ne voient aucun espoir dans la mission d'éduquer et de former les jeunes les plus fragiles que la Nation leur confie.

Le **SNETAA-FO** dénonce plus encore la gestion du mouvement déconcentré, ce mouvement aveugle, verrouillé, qui porte l'espérance des collègues d'une vie meilleure mais qui en fait n'est qu'illusoire. Nous dénonçons la « barémologie » qui ne libère rien des capacités d'accueil quand aucune possibilité de mutation dans plusieurs disciplines n'est devenue possible.

Le SNETAA-FO invite tous les collègues PLP n'ayant pas obtenu de mutation à contester le résultat et à solliciter des révisions de mutation.

Cette épine dans le pied de tous les ministres qui passent par la Rue de Grenelle, nous vous demandons de vous en saisir et de prendre les mesures

qui mettront un terme à cette gestion exécration des personnels de l'Éducation nationale.

Ne comptez pas sur le **SNETAA** pour répondre favorablement à la "grande muette" qu'est devenue l'Éducation nationale. Nous ne pouvons acquiescer et nous taire face aux souffrances subies par nos collègues.

Je sollicite une audience dans les plus brefs délais pour vous faire part des revendications des collègues sur le ce mouvement inter et intra-académique.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma haute considération



Christian LAGE
Secrétaire Général

II- PÉTITION



L'intersyndicale regroupant le **SNETAA-FO**, la CGT Educ'action, le SNUEP-FSU, le SNEP-FSU, le SNCL-FAEN, le SPIEN, le SIES, appelle l'ensemble des collègues des Lycées Professionnels, Segpa, Erea, SEP à se mobiliser contre les politiques mises en œuvre dans l'Enseignement Professionnel Public.

Le gouvernement s'est enfermé dans une politique d'austérité. Pour masquer son manque d'investissement et de valorisation de l'Enseignement Professionnel, la ministre s'entête à vouloir développer l'apprentissage qui n'est pas la solution au chômage des jeunes. La possibilité d'une insertion durable dans l'emploi ne peut être que le fruit d'une autre politique économique.

La volonté du ministère de développer l'apprentissage dans les LP, LPO et SEP fait peser de graves menaces sur l'Enseignement Professionnel Public. La mixité des parcours et des publics - qui sert notamment l'objectif de

diminution des moyens alloués à l'Enseignement Professionnel – et la mise à disposition aux entreprises des plateaux techniques des Lycées Professionnels, dégradent non seulement les conditions de travail des PLP mais aussi les conditions d'études des Lycéen-nes Professionnel-les. Aujourd'hui, le ministère prétend que le statut des PLP serait un « frein » au développement de l'apprentissage. Pour nous, la remise en cause du statut est inacceptable et nous appelons tous les personnels de la voie pro à s'opposer à de telles modifications.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2015, au moment où le ministère met en place un droit de retour en formation professionnelle initiale pour les jeunes décrocheurs, aucun moyen supplémentaire n'est alloué aux LP, SEP, EREA et SEGPA pour prendre en charge ces jeunes et pour améliorer les conditions de travail des PLP fortement dégradées ces dernières années. Pire, Il est à craindre que pour financer certaines mesures mises en place à la rentrée 2015, les Lycées Professionnels et ses enseignant-es en seront écartés : éducation prioritaire, pondération... les moyens en seront ponctionnés sur l'Enseignement Professionnel Public qui sert de variable d'ajustement.

Nous, personnels des Lycées Professionnels, Sep, Segpa, Erea, en signant cette pétition, demandons à la ministre de l'Education Nationale de changer sa politique à l'égard de nos établissements. Le gouvernement doit mesurer l'enjeu que représente l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque comme voie de réussite des jeunes, pour limiter les sorties sans qualification et pour former des travailleurs et des citoyens libres en conscience.

Signer la pétition en ligne sur le site du **SNETAA-FO** : www.snetaa.org.

Nom	Prénom	Fonction	Etablissement	Académie	Signature

III- CALENDRIER SCOLAIRE : DERNIERES EVOLUTIONS EN ATTENTE DE CONFIRMATION

Les derniers changements apportés au calendrier scolaire pour l'année scolaire 2015-2016 seront officialisés et annoncés en avril par le ministère. Ce nouveau calendrier voit la banalisation du pont de l'Ascension en mai (pour éviter la « grande diversité des décisions rectorales en la matière »).

La rentrée des professeurs s'effectuera le lundi 31 août 2015 et celle des élèves le mardi 1^{er} septembre 2015.

La fin d'année scolaire est fixée théoriquement au mardi 5 juillet 2016 (pour rattraper la banalisation de l'Ascension).

Le changement notable en attente de validation portera sur une nouvelle répartition des 3 zones de manière à tenir compte des 13 nouvelles « super » régions voulues par le gouvernement et que nous condamnons.

La République est une et indivisible !

La nouvelle répartition des zones donnerait...

- zone A : Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Besançon, Dijon, Bordeaux, Limoges, Poitiers ;
- zone B : Amiens, Lille, Strasbourg, Nancy-Metz, Reims, Caen, Rouen, Orléans-Tours, Nantes, Rennes, Aix-Marseille, Nice ;
- zone C : Créteil, Paris, Versailles, Toulouse, Montpellier.

Le **SNETAA-FO** restera très attentif sur les conséquences néfastes pour certains collègues (famille recomposée issue de régions différentes, etc.).

IV- LA FIN DE CARRIÈRE RETRAITE PROGRESSIVE : PAS POUR LES FONCTIONNAIRES

La Retraite Progressive est un dispositif qui permet de continuer à travailler à temps partiel tout en percevant déjà une « partie » de sa retraite. La quotité travaillée permet d'accroître le montant de sa future retraite. Il est même possible de surcotiser.

Ce dispositif est ouvert au régime général et pour les indépendants, professions libérales, exploitants et salariés agricoles.

Exemple : un salarié du privé peut travailler à 60 % et percevoir en même temps 40 % de sa retraite.

Les fonctionnaires n'y ont pas accès !

En revanche, les non-titulaires de la fonction publique, restant au Régime Général, y ont droit.

CUMUL EMPLOI RETRAITE :

Le cumul de la pension de retraite avec les revenus d'une activité professionnelle est ouvert à tout retraité mais il faut au préalable mettre fin à toutes les activités professionnelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les fonctionnaires qui veulent continuer à travailler (à temps complet ou à temps partiel) ne peuvent plus demander le paiement de leur(s) retraite(s) du privé sous peine de bloquer définitivement le taux de pension civile et de cotiser en pure perte.

A l'approche de la retraite le fonctionnaire peut :

- continuer à travailler à temps complet jusqu'à la date de départ choisie ;
- continuer à travailler à temps partiel sans demander le paiement d'aucune retraite.

Il pourra alors éventuellement surcotiser pour que cela compte comme un temps complet (dans la limite de 4 trimestres « rachetés »).

Quand il aura atteint l'âge de la retraite, le fonctionnaire pourra :

- demander la mise à la retraite et le paiement simultané de toutes ses pensions ;
- continuer à temps complet (ou partiel surcotisé ou non) sans demander le paiement d'aucune retraite afin d'améliorer le montant de la future pension ;
- demander le paiement d'autres pensions et continuer à travailler dans la fonction publique (à temps complet ou non) mais alors le montant de la future pension sera définitivement bloqué.

Avant d'opter pour ce dernier cas, il est bon de comparer l'avantage du paiement de la pension privée jusqu'à la retraite et l'augmentation du montant de la pension définitive ultérieure (augmentation des services et surcote ou diminution de la décote).

Après avoir pris sa retraite et demandé le paiement de toutes ses retraites, le fonctionnaire pourra reprendre une activité dans la fonction publique (en tant que non-titulaire) ou dans le privé.

Le cumul pension et salaire sera intégral si l'âge légal est atteint et si la retraite est à taux plein (pas de décote).

Sinon et si vous percevez une pension civile depuis janvier 2015 au plus tôt, vous pouvez bénéficier d'un cumul des revenus plafonné au tiers du montant annuel de la pension, majoré de 6941,40 €.

V- RESULTATS DES ELECTIONS DE VOS S2

Le **SNETAA-FO** vient d'organiser dans certains départements les élections de ses Secrétaires départementaux (S2).

Suite au dépouillement du vote et à la validation par le Bureau National du 10 février 2015, sont élu(e)s au titre de S2 :

Académies	Dépt.	Élu(e)
Besançon	70	Marc DIDIER
Bordeaux	33	Nicolas MATHERN
Corse	2A	Stéphanie SALICETTO
Créteil	77	Martial FRET
Grenoble	26	Michèle PAILLOUS
Guadeloupe	971	Gérard COLOMIES
Montpellier	30	Jean-Luc DUSSOL
	34	Jean-Michel BRAL
	66	Mohammed HAMZAOUI
Orléans-Tours	18	Hervé DOGNON
Poitiers	17	Bénédicte MOULIN
Strasbourg	67	Emile RODRIGUEZ

Toulouse	31	Nicolas TOURNIER
	65	Arnaud MARTIN
Versailles	92	Jérôme SADO BATTESTI

Vos votes ont été nombreux et nous remercions tous ceux et celles qui y ont participé.

Le responsable départemental, en étroite relation avec le Secrétaire académique (S3), est là pour diffuser, porter et défendre nos valeurs, nos mandats, nos revendications.

Il est le relais au niveau départemental de notre syndicat le **SNETAA-FO**, il est présent pour nos collègues, les assiste, les écoute, les aide, les soutient...

Nous remercions nos collègues nouvellement élu(e)s S2 de cet engagement et de cet investissement au sein du **SNETAA-FO** qui se bat face à toutes les attaques contre la Voie Professionnelle Initiale Publique et Laïque, (et elles sont nombreuses : l'apprentissage, la régionalisation, la remise en cause du statut, la composition des CPC, la valeur des diplômes, les missions particulières...) et fait résonner la voix de l'Enseignement Professionnel, de ses personnels et de ses établissements.

L'action syndicale est difficile, complexe mais elle est efficace quand toutes les forces sont unies et jetées dans les batailles pour satisfaire nos revendications et obtenir de nouvelles avancées.

Nous nous retrouverons tous lors du Conseil National du **SNETAA** qui se déroulera du 30 mars au 2 avril 2015 pour affiner nos objectifs, nos revendications, nos actions que nous défendrons et porterons pour nos collègues.

Le **SNETAA-FO**, c'est vous ! c'est nous tous ! c'est votre syndicat !
 Pour un **SNETAA-FOrt** et rassemblé !
 « Fiers d'être PLP, fiers d'être **SNETAA** ! »

VI- PROCEDURE DE REVISION DE MUTATION

Le **SNETAA** vous a défendu lors de la CAPN.

Le **SNETAA** est toujours opposé au mouvement déconcentré et dénonce les conséquences dramatiques pour les collègues qui ne mutent pas ou sont mal affecté(e)s.

Le **SNETAA** dénonce les barèmes qui ne sont toujours qu' « indicatifs » mais néanmoins très discriminants.

Vous n'avez pas obtenu satisfaction ? Le **SNETAA** s'engage à vous accompagner si vous souhaitez faire une demande de révision d'affectation. N'oubliez pas alors de tenir les commissaires paritaires nationaux du **SNETAA** informés de votre démarche : snetaamut@gmail.com.

MNGD : Tout candidat a droit à demander une révision de son affectation s'il n'est pas satisfait !

Si la réponse à votre demande révision est positive, vous avez donc obtenu une révision ATD (Affectation à Titre Définitif) et vous pourrez participer au mouvement intra de l'académie de votre nouvelle affectation.

Si la réponse est négative, vous pouvez demander une Affectation à Titre Provisoire.

L'ATP vous fait perdre l'académie d'affectation actuelle ! Vous serez donc obligé(e) de participer au prochain mouvement interacadémique de 2015/2016 et pourrez être traité(e) en extension afin d'obtenir une affectation.

Gardez bien, dans tous les cas, un double de votre courrier à la DGRH B2-2 et surtout la preuve d'envoi et celle du retour de l'accusé de réception.

PROCEDURE

La demande de révision à titre définitif concerne, selon le ministère, prioritairement tout premier non entrant dans une académie relevant des priorités légales (rapprochement de conjoint, ROTH, enfants, séparation de conjoint et/ou années en APV).

Le ministère étudie plus particulièrement les situations évoquées et défendues lors de la CAPN des PLP (à mentionner dans votre courrier « suite à la CAPN où mon cas a été évoqué par mon syndicat, le SNETAA-FO ... »).

Vous adressez un courrier en LRAR au : Ministère de l'Education Nationale, DGRH B2-2 , 72 rue Regnault 75 243 Paris cedex 13 (à l'attention de Madame La Directrice) dans lequel vous développez vos arguments personnels concernant votre situation, et surtout peu ou pas d'arguments pédagogiques. Vous pouvez faire référence à votre barème, surtout s'il est très élevé ; n'hésitez pas à donner des éléments nouveaux qui ne pouvaient pas être pris en compte lors des vœux et barèmes académiques.

Vous adressez une copie aux 2 recteurs des académies concernées pour qu'ils remontent un avis au ministère, par la voie hiérarchique. Les avis doivent être favorables au minimum pour que le ministère étudie la demande (mais deux avis favorables ne signifient pas pour autant, malheureusement, que le ministère révisera votre situation).

PROCEDURE DE DEMANDE D'UNE ATP (AFFECTATION A TITRE PROVISoire)

Cette possibilité est offerte à tous, même si le ministère accorde des priorités aux conjoint(e)s de chefs d'établissements, d'inspecteurs ou de hauts fonctionnaires. La demande d'ATP peut aussi être utilisée en cas de refus de révision à titre définitif. Elle est aussi prioritairement accordée aux personnes relevant de priorités légales ou dont la situation est grave ou a évolué. D'autres situations sont cependant régulièrement retenues (besoins fonctionnels en académie, situations personnelles particulières...).

C'est le même type de lettre que celle décrite précédemment pour une révision d'affectation.

Vous adressez un courrier en LRAR à Mme La DRH de la DGRH B2-2 au 72 rue Regnault 75 243 Paris cedex 13, dans lequel vous exposez avec des arguments personnels votre situation (pour ceux qui ont eu un refus d'ATD, il faut juste changer l'objet de la lettre à la DRH B2-2) et faire le même courrier aux deux recteurs concernés pour avis car celui de votre académie doit vous donner un avis favorable ou très favorable (= « un bon de sortie ») et celui de l'académie visée aussi (= « un bon d'entrée »).

Cette ATP peut vous être accordée tardivement ! Elle ne vous permettra pas alors de participer au mouvement intra-académique mais vous serez quand même affecté pour un an lors de la phase d'ajustement.

Il n'y a pas de prolongation d'ATP automatique ! Vous devez en demander le renouvellement au besoin si le mouvement INTER suivant ne vous donne à nouveau pas satisfaction.